





Plan de conservation du paysage culturel patrimonial des pointes aux Orignaux et aux Iroquois

Mesures de protection et de mise en valeur

Consultation publique, Rivière-Ouelle, 24 mai 2019

Qu'est-ce qu'un « paysage culturel patrimonial »?

C'est un statut donné par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel qui reconnait un territoire pour ses caractéristiques paysagères remarquables en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire

• Qu'est-ce qu'un plan de conservation?

C'est un plan adopté par la Municipalité pour gérer, protéger et mettre en valeur le territoire désigné paysage culturel patrimonial





Carte 1
Projet de désignation de paysage culturel patrimonial : le secteur des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle MRC de Kamouraska







Trajector - Menador Transporter Establish Indexo (*) Systècia da mélitanca phodésigna: Datum Mont-Assistantin (MAD III)

le produit parçoi de de l'information géographique de bese provinciant du gouvernemen. Gouvernament de Calebra, bour acous récentes.

Rivatel per Mario Circletro Rivasseno. Servico d'ambregament el de mise en selver de tembres de la 1897, de Reconstant arens 2019





LE PROCESSUS D'ÉLABORATION

- Démarche d'Identification et appropriation des paysages culturels patrimoniaux kamouraskois (2013)
- Étude de caractérisation de l'aire patrimoniale (bâti, paysages et archéologie) (2013)
- Diagnostic paysager du PCP de la pointe aux Orignaux et aux Iroquois (2015)
- Rencontres de la table de concertation (2015)
- Sondage en ligne (2015) (83% en accord avec la demande de désignation)
- Consultation publique (6 mars 2015)
- Adoption d'une charte paysagère par la Municipalité (avril 2015)
- Dépôt de la demande de désignation au MCC (août 2015)
- Demande de qualification acceptée par le MCC (automne 2017)

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION

ÉLABORATION DU PLAN DE CONSERVATION:

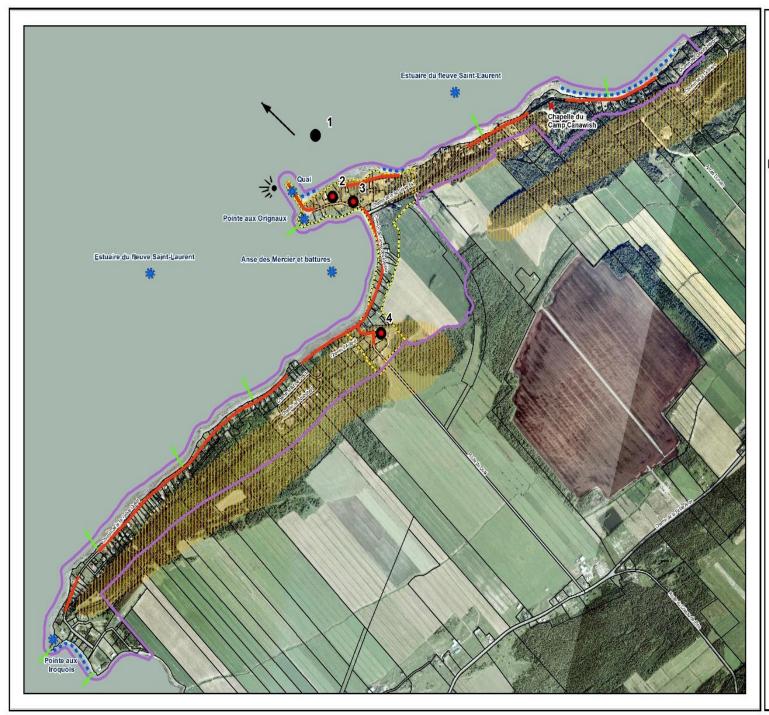
- Tenue d'un groupe de réflexion (août 2018)
- Concertation et validation avec la Municipalité et la MRC (automne et hiver 2018-2019)
- Sondage en ligne (février 2019) : 88 personnes ont répondu!
- Rencontre de la table de concertation (avril 2019)
- Consultation publique (24 mai 2019)
- Dépôt prévu pour juillet 2019

LES VALEURS CULTURELLES ET PATRIMONIALES

- Les valeurs paysagères :
 - · L'influence maritime et la présence du fleuve
 - L'effet d'isolement
 - Un lieu de détente et de calme
- La valeur naturelle
- La valeur historique
- La valeur identitaire et emblématique
- La valeur architecturale

LES CARACTÉRISTIQUES REMARQUABLES

- Les caractéristiques naturelles
- Le cadre bâti
- Le patrimoine immatériel: la pêche à l'anguille
- La qualité visuelle et les vues ouvertes sur l'estuaire
- Les unités paysagères et les aménagements paysagers
- Le patrimoine archéologique
- Les activités culturelles, récréatives et communautaires

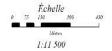




Carte 2
Synthèse des caractéristiques remarquables du paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

Rivière-Ouelle MRC de Kamouraska







Projection: Mercetor Transverse Modifice, Gorau 7 Système de réference géodésique, Datem Nove-Américain IIM-D 83;

produit comparte de l'information péographique de bese provenant du gouvernement du Guébes.

Ritalisé par Mario-Cimistro Rossacor. Sandos d'ambragament et de mise en voltar de fembrio de la ISPC de Kampundaria, mars 2013





Les caractéristiques les plus importantes selon les répondants au sondage

Ordre d'importance	Caractéristiques
1	Les berges et les plages (71,6%)
2	Les haies de rosiers sauvages (70,5%)
3	La qualité visuelle, les panoramas et les vues ouvertes sur le fleuve (68,4%)
4	La végétation naturelle des berges (64,2%)
4	L'observation de la faune aviaire et marine (64,2)
6	Les points d'observation vus du quai (57,9%)
7	La pêche à l'anguille (48,4%)
8	Les crans rocheux (39%)
8	La beauté du cadre bâti (38,9%)
10	Les boisés (37,9%)
11	Les activités culturelles, récréatives et communautaires (24,2%)

Un sondage pour évaluer la priorité des actions

Peu important	3 %
Relativement important	23 %
Important	29 %
Prioritaire	35 %
Extrêmement prioritaire	9 %



- La géologie, la topographie et les crans rocheux
- Les anses, les plages et les berges
- La végétation
- La faune marine et l'ornithologie

Actions:

- Faciliter et poursuivre les collaborations concernant la lutte contre l'érosion avec le Comité ZIP (54 % des répondant estiment « extrêmement prioritaire »)
- Installer des bacs à marée et continuer à organiser des corvées de nettoyage des déchets sur les berges (44 % « Extrêmement prioritaire »)
- Favoriser les actions de restauration de la végétation endémique des berges (45 % « Prioritaire ») et conserver la végétation typique des crans rocheux (37 % « Extrêmement prioritaire »)
- Valoriser et aménager davantage les accès publics existants aux plages et aux berges (affichage, stationnements, mobilier, sentiers naturalisés, etc.) (35% « Prioritaire »)

Actions:

 Activités temporaires et permanentes d'interprétation et de sensibilisation sur la végétation et la faune, particulièrement l'ornithologie, en partenariat avec la Chapelle

2. LE CADRE BATI



2. LE CADRE BATI

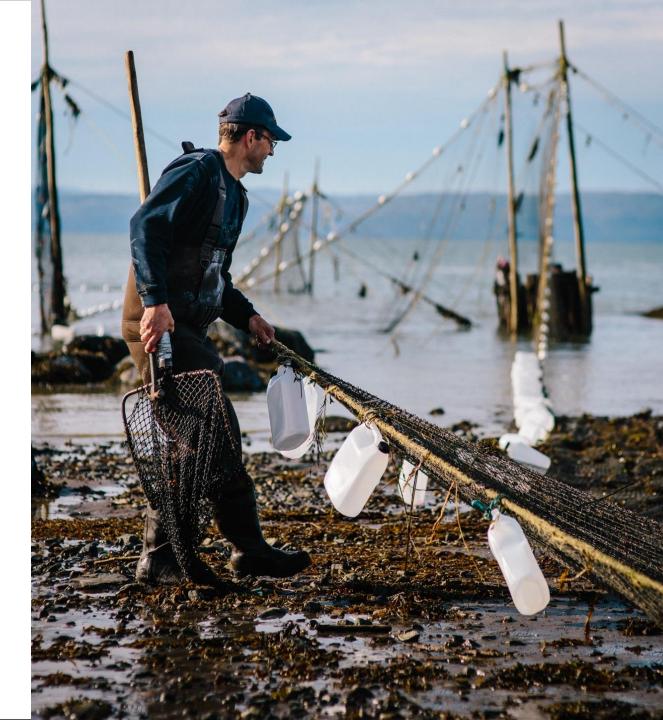
- Des bâtiments patrimoniaux de valeur remarquable:
 - La Villa Fleur des bois
 - Le manoir de la Pointe-aux-Orignaux
 - Les bâtiments religieux : la chapelle de la Pointe-aux-Orignaux et la chapelle du Camp Canawish
 - Le Quai
- Une aire patrimoniale reconnue avec près de 17 bâtiments ayant une valeur patrimoniale évaluée exceptionnelle ou supérieure
- Des styles d'architecture qui témoignent d'un riche passé et d'une histoire variée

2. LE CADRE BATI

Actions:

- Encadrement du volume et de l'implantation des nouveaux bâtiments (47 % « Extrêmement prioritaire »)
- Étudier la possibilité de citer des bâtiments patrimoniaux et adopter un règlement sur la démolition (35 % « Prioritaire » pour protéger les bâtiments exceptionnels)
- Mise en place d'un programme d'aide aux propriétaires (MRC) pour favoriser l'entretien et la restauration des bâtiments patrimoniaux (33 % « Prioritaire »)
- Actions de valorisation des propriétaires qui ont fait des efforts particuliers (certificat, prix de reconnaissance ou autre)

3. LE
PATRIMOINE
IMMATÉRIEL:
LA PÊCHE À
L'ANGUILLE



3. LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL: LA PÊCHE À L'ANGUILLE

- Huit pêches actives qui marquent le paysage
- Un savoir ancestral en passe d'être reconnu patrimoine immatériel
- Les dernières pêches encore actives au Québec
- Un élément de fierté et d'attractivité

3. LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL: LA PÊCHE À L'ANGUILLE



3. LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL: LA PÊCHE À L'ANGUILLE

Actions

- Poursuivre la démarche de reconnaissance de la MRC pour obtenir la désignation provinciale (MCC) et entreprendre une démarche de reconnaissance municipale (35 % « Prioritaire » pour reconnaitre la pêche à anguille comme un patrimoine immatériel)
- Mise en place d'un comité de travail régional (MRC) pour travailler avec les pécheurs pour la protection, la gestion intégré et la valorisation de la pêche à l'anguille (35% « Important »)
- Poursuivre la démarche de caractérisation de la MRC
- Activités d'interprétation et d'art public sur la pêche à l'anguille

4. LA QUALITÉ VISUELLE ET LES PERCÉS VISUELLES





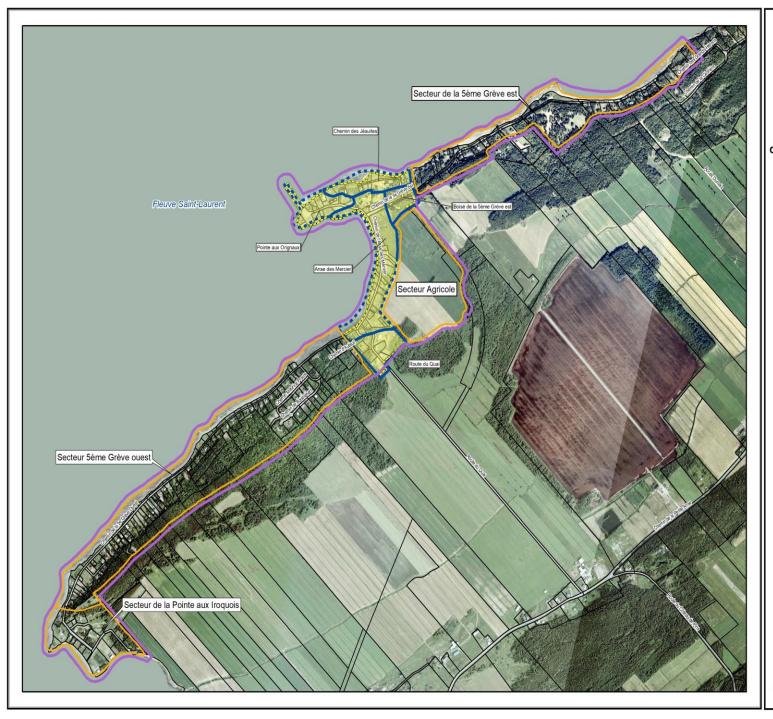
4. LA QUALITÉ VISUELLE ET LES PERCÉS VISUELLES

Actions

- Encadrer le volume des nouveaux bâtiments (47 % « Extrêmement prioritaire »)
- Minimiser l'impact des dispositifs d'éclairage sur les paysages nocturnes pour respecter le caractère naturel du site (36 % « Extrêmement prioritaire »)
- Création d'un nouveau belvédère sur l'Anse des Mercier
- Création d'un nouveau belvédère sur la route Boucher comme point d'observation sur la pointe aux Iroquois (33 % « Prioritaire » pour favoriser l'aménagement de points d'observation ou de belvédères)

5. LES UNITÉS
PAYSAGÈRES ET LES
AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS







Carte 4 Secteurs et unités paysagères dans le paysage culturel patrimonial des pointes aux Iroquois et aux Orignaux

> Rivière-Ouelle MRC de Kamouraska



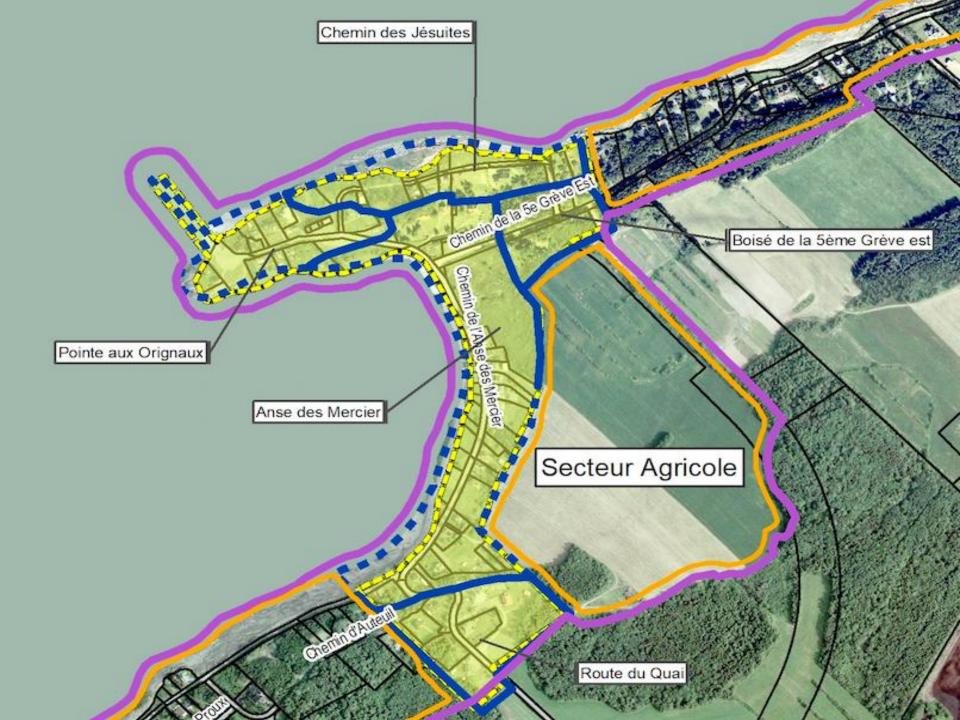


l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Réalisé par Marie-Christine Rousseau. Service d'aménagement et de mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraske, mars 2019







5. LES UNITÉS PAYSAGÈRES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- Différents unités et secteurs paysagers
- Des éléments d'aménagements paysagers traditionnels comme une croix de chemin (anse des Mercier) ou des clôtures en bois typiques
- Les haies de rosiers sauvages (églantiers)

5. LES UNITÉS PAYSAGÈRES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Actions

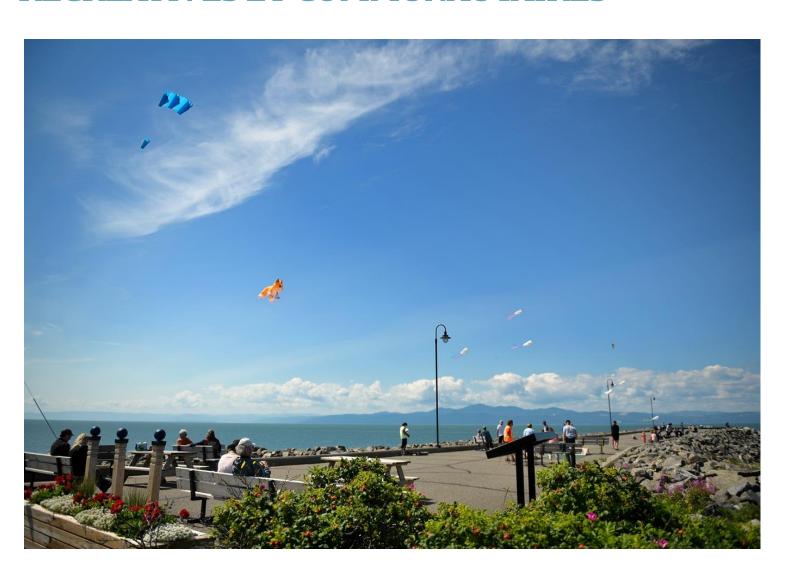
- Poursuivre le Plan d'aménagement et de mise en valeur du quai et du terrain adjacent (37 % « Prioritaire »)
- Réaliser et mettre en œuvre un Plan d'aménagement et de mise en valeur de la Chapelle et du terrain adjacent (30 % « Prioritaire »)
- Application du Guide d'aménagement et de mise en valeur des sites d'accueil de la MRC de Kamouraska
- Élaborer des circuits et des activités de découverte et d'interprétation
- Partenariat avec le Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (la Chapelle) pour les activités de découverte et d'interprétation

5. LES UNITÉS PAYSAGÈRES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Actions

- Limiter la destruction de haies d'églantiers sauvages (rosiers sauvages) et faire des activités éducatives, de sensibilisation et d'accompagnement pour les résidents (guide, formation, etc.) pour protéger et restaurer les haies (47 % « Extrêmement prioritaire »)
- Améliorer l'affichage et créer un concept d'affichage distinctif et compatible (40 % « Important »)
- Favoriser la circulation à pied sur le Chemin des Jésuites (sauf pour les résidents) et réduire la vitesse de circulation dans le boisé de la Cinquième-Grève Est (37 % « Important »)

6. UN MILIEU VIVANT: LES ACTIVITÉS CULTURELLES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES



6. UN MILIEU VIVANT: LES ACTIVITÉS CULTURELLES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES

Actions

- Réaliser des activités culturelles, sociales et de loisirs dans la planification municipale (44 % « Important »)
- Accompagner et soutenir les activités du Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (la Chapelle) et le camp Canawish (43 % « Important »)
- Adopter des orientations sur le développement de l'art public et favoriser l'installation d'œuvre qui s'intègrent et respectent le paysage (38 % « Important »)
- Prendre en compte et favoriser l'accès universel dans les plans d'aménagements du quai, de la chapelle, et des stationnements publics (36 % « Important »)

En général

- Réaliser un Guide pour les particuliers et la Municipalité avec des exemples et des façons de faire pour guider les interventions sur:
 - Les caractéristiques naturelles
 - Le cadre bâti
 - La pêche à l'anguille
 - La qualité visuelle et les percés visuelles
 - Les unités paysagères et les aménagements paysagers
 - Le patrimoine archéologique
 - Les activités culturelles, communautaires et récréatives
- Susciter l'adhésion à la charte du paysage

Charte







Merci

Contact: Nancy Fortin Agente de développement

agent@riviereouelle.ca

418 856 3829 #202